



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **19 septembre 2023** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorière est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

23-09-327

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - 3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT
- 4 - 4. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Richard Grenier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23-09-328

3 - 3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE le titre du projet est remplacement de ponceaux dans le chemin de la Yard;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des



N° de résolution
ou annotation

23-09-329

infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire ou le directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

4 - 4. DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE le titre du projet est remplacement de ponceaux dans le rang Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Julie Rodrigue, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire ou le directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire



N° de résolution
ou annotation